

# COMMUNE DE ST CRÉPIN

## Liste des délibérations du conseil municipal Du 12 février 2024

Nombre de conseillers : Le douze février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. CADOT Matthieu, maire, en séance ordinaire,

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

Quorum : 6

**Présents**, M. Matthieu CADOT, M. Denis GORRON, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. Ronald VERNOUX, Mr Freddy VINET, M. Luc DUCLOS,

**Absents excusés** : Mme Cécile MAIRAND (pouvoir M. Denis GORRON), M. André MARCHAIS (pouvoir M. Matthieu CADOT), Mme Charlène GRIFFON

**Secrétaire de séance** : M. Éric BOUCLY

Convocation envoyée le 6 février 2024

Convocation affichée le 6 février 2024

Séance ouverte à 18H30

### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2024.

Décisions du conseil municipal :

### Volet Ressources humaines :

D2024- Prime pouvoir d'achat exceptionnel des agents

D2024- Règlement intérieur des agents

D2024- Projet d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion.

### Divers :

D2024 – Bilan de concertation et arrêt des Zones EnR

D2024 – Bilan de mise en conformité du RGPD

### Questions diverses :

- Proposition du CAC de Surgères d'organiser une scène d'été sur la commune en 2024.
- Elections européennes du 9 juin 2024 – Nomination de suppléants pour la commission de contrôle
- Entrée en vigueur du PLUi-H modifié le 29 janvier 2024.
- Plan Communal de Sauvegarde : préparation de la réunion publique du 2 mars 2024.
- Point sur le budget 2024 : devis et planification des commissions finance.
- Nouveau contrat de dératisation / désinfection

\*\*\*\*\*

**- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 janvier 2024.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**- D2024-02 : Prime pouvoir d'achat exceptionnel pour les agents.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **INSTAURE** la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle;

**- D2024-03 : Règlement intérieur des agents de la commune.**

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE**

➤ **Article 1 :**

Adopte à l'unanimité la proposition de règlement intérieur ainsi que ses annexes.

**- D2024-04 : Projet de délibération d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE**

➤ **Article unique** : La commune charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

**- D2024-05 : Bilan de concertation et arrêt des Zones EnR**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **IDENTIFIE**

- **Projets photovoltaïques au sol, sur toiture et type ombrière** : définis sur l'ensemble des surfaces urbanisées et à urbaniser de la commune, tous zonages confondus (U, AU, A et N).

- **Projets thermiques de type solaire, géothermie ou aérothermie** : définis sur l'ensemble des surfaces urbanisées et à urbaniser de la commune, tous zonages confondus (U, AU, A et N).

- **Projets bois biomasse** : définis sur l'ensemble des surfaces urbanisées et à urbaniser de la commune, tous zonages confondus (U, AU, A et N).


- **Projets concernant les réseaux de chaleur et de froid** : définis sur l'ensemble des surfaces urbanisées et à urbaniser de la commune, tous zonages confondus (U, AU, A et N).

- **Projets éoliens** : définis sur des zones d'implantation des projets éoliens déjà autorisés à ce jour, sur les zones délimitées ci-joint (voir carte).
- **Projets concernant la méthanisation** : pas de zone pressentie.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 14 mars 2024 à 18h30.

La séance est levée à 20h10.

Signatures des délibérations du conseil municipal du  
12 février 2024

Auteur de l'acte	Matthieu CADOT, maire
Date de publication sur le site internet de la commune	19/02/2024
Matthieu CADOT, maire	
Eric BOUCLY – secrétaire de séance	